COPIE CONFORME

La Directrice des Afraires Juridiques

Lucile FOULE

N°2011-3915 e R/A 1 HB 1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GUADELOUPE

OBJET: Adoption des propositions du Congrès des élus départementaux et régionaux de la Guadeloupe du 07 novembre 2011.

LE CONSEIL GENERAL siégeant en sa 5^{ème} réunion de 2011, le 29 novembre

Sous la Présidence de

Jacques GILLOT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ou complétée ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat modifiée ou complétée ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général ;

Après en avoir délibéré;

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: D'adopter les propositions suivantes du Congrès des élus départementaux et régionaux de la Guadeloupe qui s'est tenue le 07 novembre 2011 :

- Résolution n°1 tendant à accompagner les familles et renforcer la cohésion sociale.
- Résolution n°2 tendant à soutenir les actions de prévention, de lutte contre la délinquance et d'accompagnement des victimes et des auteurs.
- Résolution n°3 tendant à prévenir la récidive grâce au renforcement de la formation et l'insertion professionnelles des personnes sous main de justice.
- Résolution n°4 tendant à exiger de l'Etat qu'il réinvestisse pleinement sa mission de sécurité et de lutte contre la violence en Guadeloupe.

<u>ARTICLE 2</u>: De donner mandat à Monsieur le Président du Conseil Général pour assurer l'exécution et le suivi de la présente délibération.

L'UN DES SECRÉTAIRES

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Aurélien ABAILLE

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

ARRIVO - 1 DEC. 2011

LOT 62. 4u 2.3.82

Jacques GILLOT